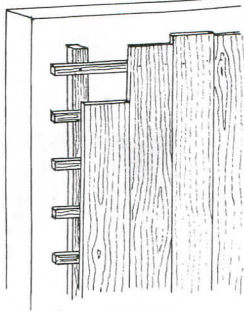


ARBALÉTRIER n.m.

Pièce rampante principale d'une ferme* de charpente*, prenant généralement appui sur l'extrémité de l'entrait* et sur le sommet du poinçon*; l'arbalétrier soutient les pannes* intermédiaires (V.ill. et PL.Charpente). Un arbalétrier est dit **volant** lorsqu'il est disposé entre deux murs d'inégale hauteur, et qu'il ne fait pas partie d'une ferme*.

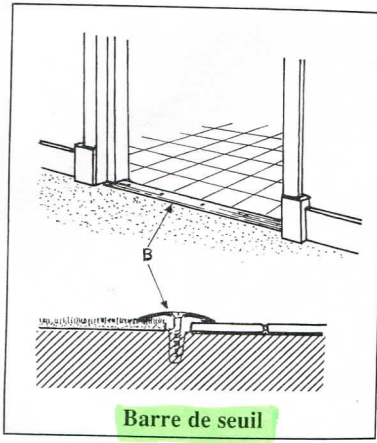
Bardage de bois ventilé sur ossature bois



L'ossature verticale, fixée sur la paroi, est dite **ossature primaire**, et l'ossature horizontale en tasseaux ou liteaux est dite **ossature secondaire**.

ADOS n.m.

Talus ou repli de terrain utilisé pour se protéger des vents froids; c'est un élément important de l'architecture bioclimatique*. **Le mur d'ados d'un escalier est celui contre lequel il s'appuie.**



Barre de seuil

-Béton préfabriqué: désigne tout composant de béton fabriqué en atelier ou à proximité du chantier, pour être mis en place après son durcissement. Syn:**béton manufacturé.** (V.Préfabrication*)

-Béton précontraint: béton d'un élément ou d'un ouvrage soumis, avant sa mise en service, à un effort de compression permanent visant à empêcher l'apparition, en service, de contraintes de traction. L'effort de compression sur le béton est obtenu par la mise en tension d'armatures avant le coulage (technique dite par **pré-tension**) ou après le coulage et le moulage de l'élément (**post-tension**): V.Précontrainte*.

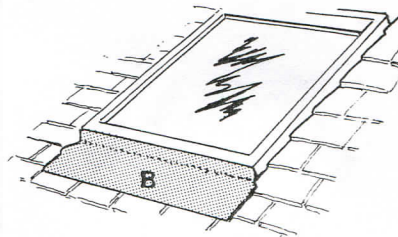
-Béton de propreté: couche de béton grossier étalée sur le sol naturel ou sur un fond de fouilles pour constituer une surface non terreuse, sur laquelle on pourra couler un béton, ou encore pour réaliser une aire de travail non boueuse.

BARREAU n.m.

Barre de bois ou de métal dont la répétition dans un cadre ou un bâti constitue une barrière, une grille de clôture, une rampe* d'escalier, un balcon, une protection de soupirail, etc.

En serrurerie, on distingue: le **barreau de battement**, barreau d'un vantail de grille sur lequel est fixée la serrure du vantail, et le **barreau de cotière** (ou **cotière**), barreau sur lequel sont fixés les gonds.

•**BARREAUDAGE** n.m. 1/ Ensemble des balustres* ou des barreaux d'une rampe d'escalier, d'un balcon, etc.



Bavette en plomb pour châssis de fenêtre de toiture

3/ En électricité, le **bouton-poussoir** (pl: des boutons-poussoirs) est un contacteur commandé par une simple pression du doigt, pour faire fonctionner une sonnerie, un interrupteur, etc. Un **bouton Perkins** désigne un bouton marche-arrêt à verrouillage mécanique.

CALEPIN n.m.

Dessin en élévation, en coupe et en plan d'un appareillage de pierres (en général à l'échelle 5:100), en vue de la taille et de la pose de chaque élément, numéroté et répertorié. Le calepin est aussi le plan de détail d'un revêtement en carrelage ou en marbre, ou d'une surface à enduire dans

laquelle on doit tracer des joints.

•**CALEPINAGE** n.m. Établissement d'un calepin. Représentation sous forme de calepin du détail des joints d'une façade, du découpage en panneaux d'un enduit de parement, ou des motifs d'un revêtement associant plusieurs couleurs.

•**CALEPINEUR** n.m. Dessinateur spécialisé dans l'établissement de calepins à partir des plans d'architecte.

CHAPE

3/MAÇONN: ouvrage en mortier de ciment surfacé, réalisé au sol sur une forme-support; cet ouvrage a une double fonction: mettre le sol au niveau général voulu, ou en retrait du nu final nécessaire par la pose éventuelle d'un revêtement, et lui donner une bonne planéité générale; la confection des chapes permet aussi de créer, si nécessaire, les légères pentes nécessaires à l'écoulement des eaux. **Planéité des chapes:** afin de limiter l'épaisseur des ouvrages ultérieurs de ragréage (lissage), le DTU 26.2 stipule que les tolérances de planéité d'une chape destinée à recevoir un revêtement de sol mince ne doivent pas excéder 5 mm (chape rapportée) ou 7 mm (chape incorporée) sous la règle de 2 m, et 1 ou 2 mm sous le régle de 0,20 m (selon que le revêtement de sol doit ou non être collé).

CHÂSSIS n.m.

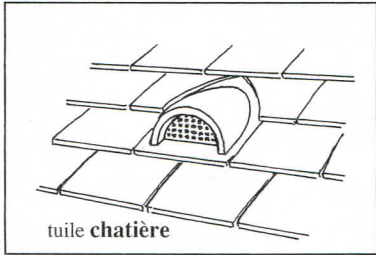
1/ De façon générale, cadre rectangulaire de menuiserie mobile, ou parfois fixe, vitré ou non, qui compose le vantail d'une croisée, d'une porte, d'une trappe, etc. Selon son mode de rotation, un châssis mobile est dit basculant, pivotant, à projection ou coulissant. Le **châssis de toiture** désigne à la fois l'encadrement fixe ou le coffre des lanternes, trappes de désenfumage et fenêtres* pour toits en pente, et leur élément ouvrant.

2/ Moulure de cuivre qui orne le pourtour d'un tablier de cheminée*; cadre du tablier* à rideau d'une cheminée.

CHATIÈRE n.f. ou adj.f.

1/ Petite ouverture ménagée dans une toiture pour l'aération des combles et des greniers. Élément de couverture comportant ce type d'ouverture d'aération: *tuile chatière* (V.ill); en principe, on répartit les chatières en quinconce, alternativement en haut et en bas des rampants, pour créer une circulation d'air ascendante. On doit éviter de les disposer face à face sur deux versants opposés d'un même comble.

2/ Petite canalisation souterraine d'évacuation des eaux d'un bassin.



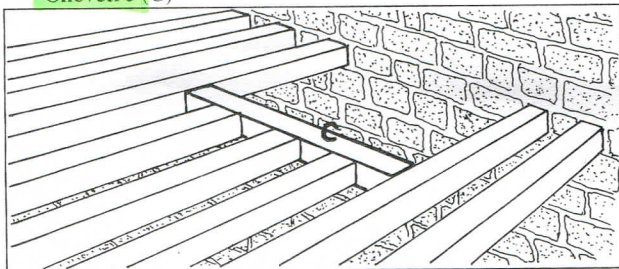
tuile chatière

2/ COUVERT: extrémité latérale d'un pan de toiture, autre que le faîte* ou les égouts* (droits ou biais). Une rive est dite *droite* si elle est parallèle à la ligne de plus grande pente, *biaise* dans le cas contraire (la rive biaise que fuit l'eau est en général un arêtier*); la *rive de tête* d'un pan de toiture est son bord supérieur, lorsque celui-ci n'est pas un faitage.

3/ TRAV.PUBL: la rive d'un pavé désigne chacune de ses faces verticales.

V.aussi Tuile* de rive, Solive* ou Poutre* de rive.

Chevêtre (C)



CHEVÈTRE n.m.

1/ Pièce de bois ou barre de métal qui relie entre elles les solives latérales d'une enchevêtre* ou d'une trémie* de cheminée, d'escalier ou de trappe, et qui supporte les solives boiteuses* intermédiaires (V.ill).

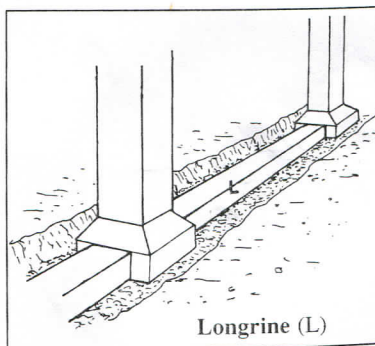
2/ Espace ménagé dans une paroi pour le passage d'un conduit de fumée.

GARDE AU GEL n.f.

Distance la plus courte qui sépare les fondations de la surface du sol. La garde au gel minimale n'est pas réglementée; l'expérience prouve que, selon les zones climatiques, les gardes suivantes assurent une protection suffisante des fondations contre le gel: un minimum de 40 cm sur tout le littoral, Bretagne, Manche et Landes; en Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne et à l'est de ces régions, 70 à 100 cm; entre ces zones, des valeurs intermédiaires entre 40 et 70 cm selon l'exposition au froid.

LONGRINE n.f.

Pièce d'infrastructure* d'allure horizontale, servant à répartir des charges ou à les reporter vers des appuis: désigne en particulier une poutre de béton qui forme entretoise entre des pieux ou des puits de fondations. Elle fait souvent office de semelle* sur laquelle on élève ensuite les maçonneries de remplissage entre des poteaux (V.ill). En charpenterie, désigne parfois la panne* sablière*.

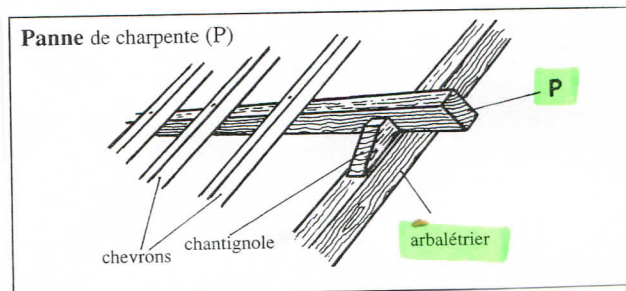


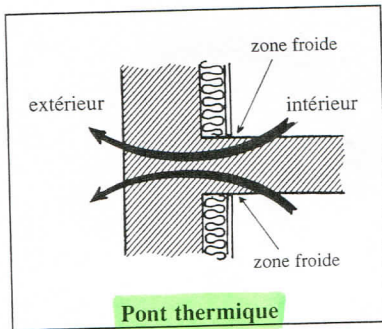
Longrine (L)

PANNE n.f.

1/ CHARP: pièce horizontale d'une charpente de comble, en bois ou en métal, autrefois nommée *filière*; la panne repose sur les arbalétriers des fermes*, et sert de support aux chevrons*, ou aux panneaux rigides de couverture.

Panne de charpente (P)





Pont thermique

RADIER n.m.

Plate-forme en béton, en pierre, en briques ou en rondins de bois, sur laquelle on assise un ouvrage quelconque (égout, canalisations, réservoir, bâtiment). Le **radier général** est une épaisse couche de béton armé, coulée directement sur le sol, pour constituer l'assise et le plancher bas d'une construction (atelier industriel, garage, cuve, fosse...). Le radier général sert de fondations sur les terrains instables ou inondables, lorsque le bon sol est trop profond pour y établir des pieux. Ce radier est soit plan, soit, plus rarement, en forme de voûte renversée; sur les terrains en pente, on l'établit à redans.

SOUS-COUCHE n.f.

Matériau appliqué sur un support, pour remplir une fonction particulière (adhérence, étanchéité, réduction des bruits par désolidarisation de surfaces horizontales, etc.), avant la pose d'un revêtement. Une **sous-couche** peut être liquide (couche d'accrochage, primaire*, régulateur*, fixateur*...), pâteuse (apprêt, enduit, gobetis...) ou préfabriquée (panneaux, papiers en lés, matériaux isolants phoniques et/ou thermiques, etc.).

VOUSSURE n.f.

1/ARCHIT: intrados* d'une moitié de voûte, de sa naissance à sa ligne de faite. Portion de voûte cintrée formant amortissement* et liaison entre une corniche* et un plafond horizontal. Portion de voûte formant le raccordement entre deux arcs de courbures distinctes.
2/MAÇONN: intrados* cintré de l'arc surmontant une baie, et, par déformation récente, sous-face* horizontale d'un linteau* ou d'une plate-bande* de baie.
V.aussi Arrière-voussure*.

ZINC n.m. (symb.Zn)

Métal gris-bleu pâle, de densité* proche de 7. Il est plutôt cassant à froid, mais malléable et ductile à chaud (vers 100 à 150°C). Il fond à 420°C. Exposé à l'humidité, il se revêt d'une fine pellicule d'hydrocarbonate, qui lui donne son aspect terne, mais le protège contre une oxydation en profondeur.

On doit éviter le contact direct du zinc avec le plâtre, la chaux, le ciment, les acides et bases, le bois de chêne et de châtaignier, l'acier et le cuivre.

Principaux emplois du zinc:

1/ Couverture en zinc.

-le **zinc en feuilles** est un matériau de couverture apprécié pour sa durabilité et sa faible sensibilité à la corrosion, sauf par les fumées sulfureuses dégagées par la combustion du fioul domestique.

REFEND n.m.

1/ARCHIT: mur porteur* intérieur à un bâtiment, en général perpendiculaire à ses façades (**refend transversal**), ou parfois parallèle à celles-ci (**refend longitudinal**). Le refend porte* de fond* (s'appuie sur des fondations) comme les façades et pignons, et peut servir d'adossement aux cheminées et aux conduits de fumée; le percement ou l'élargissement d'ouvertures dans le refend requiert autant de précautions que dans une façade.

TRÉMIE n.f.

1/ Espace vide réservé dans un plancher, pour le passage d'un escalier, d'un monte-charge, d'un ascenseur, ou pour y établir une trappe d'accès, l'âtre* d'une cheminée, un conduit de fumée, une gaine technique, etc.

2/ Volume de stockage en hauteur des matériaux en vrac (sables, granulats, ciment,...) dont la partie inférieure, tronconique ou biseautée, se termine par un dispositif de soutirage des matériaux par gravité (vannes, trappe coulissante, vis sans fin).

-**Bande de trémie**: barre de métal qui porte l'âtre* d'une cheminée, ou les languettes* qui cloisonnent les conduits de fumée; coudée à ses extrémités, elle prend appui dans le mur du fond et sur le chevêtre*, ou entre les solives d'enchevêtre*.